LETTRE AUX ELUS

Mesdames, Messieurs les élus

Les compétences Eau et Assainissement vont basculer entre 2019 et 2026 aux intercommunalités. Ce changement de compétences va nécessiter des harmonisations qui vont de fait remettre à plat les modes de gestion entre les différentes communes de l'intercommunalité. Des inquiétudes se font sentir chez les administrés avec le risque de passer à un contrat de délégation de services publics.

Vous serez donc amenés à délibérer dans les mois à venir sur les modes de gestion des services d’eau et d’assainissement pour plusieurs communes de notre intercommunalité.

Les faits et l'expérience de notre commune voisine montrent qu'une gestion en régie publique permet un gain d’environ 20% par rapport à une DSP privée.

**Il apparait donc que le mode de gestion en régie est une véritable alternative y compris sur le plan économique.**

Ce mode de gestion permet de mieux contrôler le fonctionnement de la distribution et de l’assainissement de l’eau.

L’expérience de communes voisines en délégation de service public nous a montré que les usagers étaient mécontents du service et que le réseau de distribution était, et reste, en très mauvais état avec des fuites considérables.

**Nous vous demandons donc de tout faire pour que la gestion de l'eau reste publique à l'avenir, et d’engager une concertation publique intercommunale sur le mode de gestion envisageable pour l’avenir en matière d’assainissement et d’approvisionnement en eau potable. Ce débat ne doit pas rester limité aux élus et aux techniciens, une telle décision nécessite pour le moins une large consultation de vos administrés.**

**Dans tous les cas, il y a nécessité de mettre en place dans les plus brefs délais un comité des usagers.**

Veuillez recevoir Mesdames, Messieurs les élus mes sincères salutations.